



COVID-19

Le vaccin Spoutnik V, succès scientifique

Le vaccin russe SpoutnikV a convaincu les experts de son efficacité. Un succès scientifique et politique pour la Fédération de Russie. Longtemps traité avec scepticisme à l'étranger pour n'avoir

été testé que sur quelques dizaines de militaires, avant son homologation nationale le 11 août dernier, Spoutnik V en hommage au premier satellite mis en orbite en 1957 par l'URSS est aujourd'hui

homologué dans une quinzaine de pays parmi lesquels le Venezuela, l'Iran, l'Argentine, l'Algérie, la Tunisie et le Pakistan.

Page 7



L'opération devant un guichet automatique DR

GRATUITÉ DES SERVICES BANCAIRES

Sensibilisation au nouveau règlement de la Cobac

L'Observatoire congolais des droits des consommateurs vient de lancer via internet des campagnes d'information et de sensibilisation concernant l'inobservance, par les banques congolaises, du nouveau règlement de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) relatif à la gratuité des opérations, produits et services faisant partie du service bancaire minimum. La campagne a

pour but d'amener les banques à afficher clairement tous les services concernés par la gratuité. Pour y parvenir, l'observatoire sollicite une concertation avec l'Association des professionnels des établissements de crédits en vue de l'application de la nouvelle réglementation visant à promouvoir la bancarisation d'un plus grand nombre des consommateurs.

Page 4

PRÉSIDENTIELLE 2021

Les femmes commerçantes exhortées à se faire enrôler



Les vendeuses lors du lancement de l'opération «Ma voix compte»

« Ma voix compte » est la dénomination d'une opération lancée le 3 février par la ministre en charge de la Promotion de la femme, Jacqueline Lydia Mikolo. Elle vise à inciter les femmes vendeuses dans les marchés domaniaux de Brazzaville à s'inscrire sur les listes électorales dans la perspective de l'élection présidentielle du 21 mars. Cette

opération sera marquée, selon son initiatrice, d'une série d'activités facilitant l'implication de la femme dans le processus électoral. De son côté, le collectif des élus locaux de la majorité présidentielle a appelé à la sensibilisation de la population à la nécessité pour un citoyen d'exercer son droit de vote et de se faire enrôler.

Pages 3

DÉPARTEMENT DE LA LÉKOUMOU

Le MAR en campagne pour le respect des gestes barrières

Une délégation du Mouvement action et renouveau (MAR) conduite par la commissaire politique de ce parti, Irène Marie Cécile Mboukou-kimbatsa, dans la Lékoumou a mené, auprès des femmes une campagne de sensibilisation au bien-fondé des mesures barrières dans la lutte contre la Covid-19.

« Faisons attention à cette maladie où que vous soyez car le coronavirus est réel et n'épargne personne. Dans les pays tel que le nôtre, le seul palliatif reste l'usage des mesures barrières dont le port obligatoire du masque et le lavage régulier des mains », a précisé Irène Marie Cécile Mboukou-kimbatsa, ajoutant que cette



Une réunion avec les femmes de Bambama/Adiac pandémie n'est pas une utopie comme le pensent les plus sceptiques.

Page 5

Éditorial

Sécurité civile

Page 2

ÉDITORIAL

Sécurité civile

Au moyen d'un haut-parleur, un véhicule peint en rouge et timbré « Sécurité civile », arpente les artères de Brazzaville pour sensibiliser à la lutte contre le coronavirus. Le message est décliné en français et en langues nationales, le lingala et le kituba. Cette communication de proximité vient en complément de la panoplie d'alertes diffusées par d'autres canaux depuis l'apparition il y a une année de la pandémie de covid-19 et la détection, le 14 mars 2020, du premier cas de contamination en République du Congo.

La nouveauté dans ce qui est décrit plus haut vient de l'option prise par les unités de la Sécurité civile, l'une des composantes de la Force publique relevant de la sécurité publique. Par le passé, le regard de la population en direction de ces unités se focalisait sur le fait que leur mission essentielle était la lutte contre les incendies. En plus de ce que les hommes et les femmes qui y sont affectés portent les uniformes, on était loin de les imaginer accorder de l'importance à d'autres formes d'interventions.

Durant le confinement général décrété sur l'étendue du territoire national l'année dernière du fait de la crise sanitaire, la Sécurité civile a porté secours aux personnes en détresse, parmi lesquelles les femmes en difficulté d'accouchement et à la recherche d'un moyen de locomotion pour gagner les centres de prise en charge. Des statistiques ont aussi été produites sur l'aide apportée aux élèves candidats aux examens d'Etat pris de malaise le jour des épreuves. On peut ajouter à ces diligences, la série de spots diffusés à la télévision pour faire connaître la pratique du secourisme, une autre des branches de ce corps de métiers.

Il est utile de souligner qu'en dépit de l'espoir suscité par la certification des vaccins, cette pandémie de covid-19 continue sa folle progression par « variants » divers. Le bien-être collectif incite que la vigilance reste toujours de mise dans l'observation des mesures barrières, même si, comme on le voit, plus elle perdure, plus la crise sanitaire a des effets négatifs sur la stricte application du protocole de protection édicté par les autorités.

C'est sans doute pour maintenir la population congolaise en éveil que les services de la Sécurité civile font preuve de tant de créativité. Pourvu que les Congolais s'en rendent compte.

Les Dépêches de Brazzaville

PRÉSIDENTIELLE MARS-2021

SDA invite à s'inscrire sur les listes électorales

De Paris, Synergies et développement de l'Afrique – SDA exerce son rôle dans le cadre de la citoyenneté active en invitant les Congolais à la campagne d'enrôlement volontaire.



Le bureau SDA à l'issue d'une séance de travail en présentiel à Paris avant la Covid-19

A l'issue de plusieurs séances de travail en visioconférence, le bureau de SDA a publié un document de sensibilisation intitulé « Invitation à s'inscrire sur les listes électorales ».

En substance, il rappelle les fondamentaux de la démocratie, dans son expression la plus simple et directe, se caractérisant éminemment par le pouvoir au peuple, donc comme un pouvoir commun. Celle-ci ne se proclame pas, mais plutôt, se construit et se consolide, chaque jour, en accordant toujours la parole au peuple.

De ce fait, SDA opte pour faire vivre l'acquis démocratique par un comportement citoyen, se traduisant par une implication active du peuple et le sens de responsabilité des acteurs politiques. « Pour être enten-

du, il convient de prendre la parole ! », précise le communiqué.

Et d'ajouter : « Le vote est une opération par excellence où l'on donne son avis et, en cela, il est un devoir impérieux de s'inscrire sur les listes électorales pour voter; afin de se faire entendre ! ».

« Votez pour le candidat de votre choix mais, votez, car le droit de vote vous garantit l'expression de votre volonté ! »

« Alors, inscrivez-vous sur les listes électorales ! »

SDA conclut en ces termes : « C'est ainsi que vous ferez valoir votre droit à disposer de vous-même et contribuerez de cette façon au destin de notre pays, le Congo, car la démocratie, c'est une affaire

de responsabilité individuelle sur l'avenir du pays ».

Son bureau explique cette initiative par la volonté de sortir du cadre d'association et être en alerte pour s'inscrire dans une démarche constructive privilégiant un rôle d'aiguillon à partir de la réalité du terrain. « Nos statuts nous permettent de travailler aux côtés des pouvoirs publics, en insufflant un air nouveau dans la prise de conscience. Nous les interpellons. En accord avec eux, au besoin, nous appuyons, initions, orientons et accompagnons les projets de transformations sociales et les actions de politiques publiques aux fins de contribuer au développement socio-économique, en vue du progrès social du pays ».

Marie Alfred Ngoma

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Tinto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

La diaspora de Ngo à Brazzaville se prépare

Le député de la circonscription électorale unique de Ngo, dans le département des Plateaux, Digne Elvis Tsalissan Okombi, qui a échangé avec la diaspora de la sous-préfecture de Ngo à Brazzaville, a rappelé la nécessité pour chacun d'entre eux d'apporter sa pierre à l'édifice dans le cadre de la préparation du scrutin présidentiel du 21 mars prochain.



Les ressortissants de Ngo à Brazzaville/DR

Digne Elvis Tsalissan Okombi a, au cours de cette rencontre, restitué les conclusions de la séance de travail que le président du Sénat, Pierre Ngolo, a eue le 19 janvier dernier avec les cadres du département des Plateaux sur le processus d'électrification en cours dans cette partie du pays. Il avait, en effet, informé les filles et fils des Plateaux de la visite que le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, effectuera dans les prochains jours dans ce département. Le but étant la connexion de Lékana au réseau d'électrification nationale.

« Après Ngo, Djambala, Gamboma, Abala et Ongogni, Lékana va être électrifié et le président de la République fera le déplacement. Tous les cadres des Plateaux sont tenus à être à Djambala et Lékana pour accompagner le chef de l'Etat. Les cadres de Ngo ne peuvent pas rester en marge », a expliqué Digne Elvis Tsalissan Okombi, exhortant ceux-ci à se rendre à Djambala et Lékana le 14 février.

Insistant sur la paix et la citoyenneté devant régner dans les circonstances actuelles, le député de Ngo a appelé les ressortissants de cette contrée résidant à Brazzaville au maintien de ces valeurs sacrées.

Parfait Wilfried Douniama

PROMOTION DE LA FEMME

Démarrage de l'opération « Ma voix compte »

La ministre en charge de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, a lancé l'opération visant à inciter les femmes, notamment les vendeuses dans les marchés domaniaux de Brazzaville, à s'inscrire sur les listes électorales.



Les vendeuses lors du lancement de l'opération «Ma voix compte»

Une rencontre citoyenne entre la ministre en charge de la Promotion de la femme et les vendeuses dans les marchés domaniaux de Madibou, de Mfilou, de Mougali et de Talangai a eu lieu le 3 février dans la capitale. La campagne « Ma voix compte » a été la toile de fond de l'échange. « Cette campagne est faite d'une série d'activités facilitant l'implication de la femme dans le processus électoral à

travers l'expression de l'un de ses droits fondamentaux qui est celui de vote », a indiqué la directrice générale du Centre d'information et de documentation sur la femme, Virginie Ndesabeka, expliquant les enjeux de ladite campagne.

Après l'explication du processus d'enrôlement, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a souligné que les femmes constituent plus de la moitié de la population congo-

laise. Ainsi, elle les a appelées à le prouver par le taux de participation aux différentes échéances électorales qui pointent à l'horizon. « Vous devez vous procurer tous les documents auprès des services administratifs habilités pour participer au vote afin que personne ne décide à votre place », a-t-elle déclaré en appelant à porter la nouvelle au sein des différents comités de marchés. Dans une série de questions-réponses, les vendeuses ont exprimé leurs préoccupations. Elles se disent mobilisées pour l'élection sauf que certaines d'entre elles qui se sont fait enrôler lors du scrutin de 2016 n'ont jamais obtenu de cartes nationales d'identité jusque-là.

Rominique Makaya

« Vous devez vous procurer tous les documents auprès des services administratifs habilités pour participer au vote afin que personne ne décide à votre place »

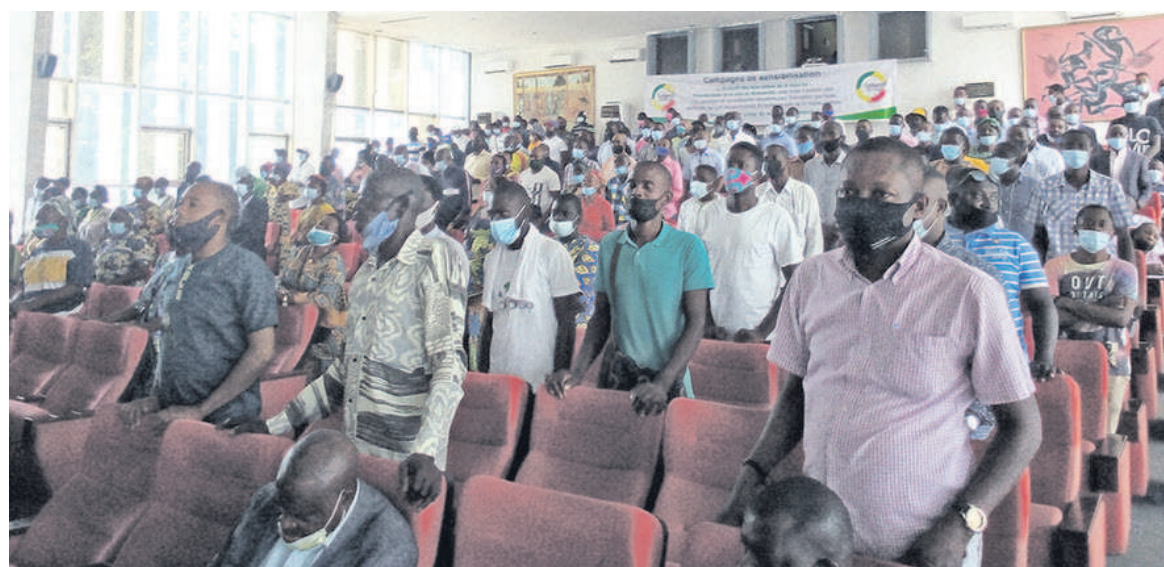
RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Des élus locaux lancent une campagne de sensibilisation

Le collectif des élus locaux de la majorité présidentielle de Brazzaville a lancé le 3 février une campagne de sensibilisation citoyenne pour l'inscription sur les listes électorales.

Les opérations de révision extraordinaire des listes électorales s'achèveront, sauf changement, le 7 février prochain. Selon le coordonnateur du collectif des élus locaux de la majorité présidentielle de Brazzaville, Arnaud Michel Ngakala, l'élection présidentielle est une échéance majeure dont le souverain primaire est appelé à choisir celui ou celle qui conduira les destinées du pays pour les cinq prochaines années.

Il a également rappelé les quatre conditions exigées pour exercer son droit de vote. Il s'agit notamment d'être de nationalité congolaise ; de jouir de ses droits civiques et politiques, d'être âgé d'au moins dix-huit ans et de s'inscrire sur les listes électorales.



Les participants/Adiac

« C'est dans cet élan que le collectif des élus locaux de la majorité présidentielle de Brazzaville invite la population de la ville capitale à s'inscrire massivement sur les listes électorales dans

les points d'enrôlement de chaque arrondissement. Afin d'affirmer sa citoyenneté, la population est tenue d'accomplir son devoir civique, car le vote est un devoir et un acte d'amélioration

du progrès politique et social », a exhorté Arnaud Michel Ngakala.

Il a, par ailleurs, rappelé la nécessité pour les citoyens et les responsables politiques d'œuvrer pour la paix tout au

long du processus électoral. Aux conseillers départementaux et municipaux, le coordonnateur du collectif les a invités à poursuivre le travail de terrain. « Chers collègues conseillers, afin d'incarner ensemble l'expression de nos ambitions, nous devons occuper pour le temps qui reste chaque périmètre de notre ville, en cristallisant, en catalysant le dynamisme de chaque arrondissement, de chaque quartier, de chaque ruelle pour faire de notre champion, le réceptacle de l'espérance de tout un peuple », a conclu Arnaud Michel Ngakala, insistant sur le respect des mesures barrières pendant le déroulement de la campagne de sensibilisation.

P.W.D.

SERVICES BANCAIRES

Les banques congolaises n'appliquent pas la gratuité instituée par la COBAC

Les établissements bancaires sont tenus, à compter du 1^{er} janvier, de fournir gratuitement des services essentiels tels que le virement de compte à compte dans la même banque, la consultation du compte, le retrait d'espèces dans les agences de l'établissement et de billets dans les guichets automatiques de la banque du porteur du compte.

Face à de nombreuses plaintes des usagers des banques, l'Observatoire congolais des droits des consommateurs vient de lancer des campagnes d'information et de sensibilisation en ligne et sur les réseaux sociaux. Le secrétaire exécutif de l'Observatoire, Mermans Babounga Ngondo, déplore la surfacturation des produits et services par les banques, de la rétention de l'information, de l'insuffisance de transparence dans la mise en place des conventions de crédit, y compris de l'augmentation des frais pour la clôture des comptes des salariés.

En effet, le nouveau règlement de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) a fixé clairement les opérations, produits et services faisant partie du service bancaire minimum garanti aux consommateurs.

Mermans Babounga Ngondo parle de l'impuissance des autorités congolaises à faire appliquer les directives prises au niveau communautaire.

« Les pouvoirs publics nous paraissent débordés et n'ont pas toujours les moyens qu'il faut pour intervenir au bon moment. Tenez, était-il nor-

usagers », a fustigé le secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs.

À la faveur de l'entrée en vigueur du service minimum bancaire garanti, depuis le 1^{er} janvier dernier, l'Observatoire a sollicité à l'Association des professionnels des établissements de crédits (APEC) une concertation

d'un plus grand nombre des consommateurs. « Il faut pour cela que les banques investissent dans l'innovation et la formation de leurs agents », estime l'initiateur de la campagne d'information.

Cette plateforme a promis de publier régulièrement chaque semestre son rapport de suivi de mise en œuvre du

dossier du consommateur ; la consultation du compte dans les agences de l'établissement ; la remise, une fois par mois, sur support papier au guichet, ou par voie électronique, selon le choix du consommateur, du relevé de compte mensuel ; la délivrance d'une attestation de non redevance par an et à la clôture de compte ; la domiciliation du salaire ; la délivrance du relevé d'identité bancaire ; la délivrance de cinquante formules de chèque par an au titulaire du compte ; le virement de compte à compte dans le même établissement ; le versement d'espèces dans les agences de l'établissement ; le paiement par chèque ; le retrait d'espèces dans les agences de l'établissement ; le retrait de billets dans les guichets automatiques de l'établissement du porteur de la carte.

Fiacre Kombo

«...Que les banques investissent dans l'innovation et la formation de leurs agents »

mal que les frais de retraits des espèces soient facturés jusqu'à 2000 par une des banques alors que les autres le faisaient à 500 ? La régulation coûte cher, sans moyens financiers et humains les pouvoirs publics ne peuvent pas assurer correctement leur mandat de protéger les

au sujet de l'application de la gratuité de certains services et produits.

Les observateurs considèrent le nouveau règlement COBAC sur la protection des consommateurs des produits et services de banques comme de textes révolutionnaires, avec l'avantage de promouvoir la bancarisation

service minimum garanti par les établissements bancaires et de microfinance. Entretemps, elle a exhorté les banques d'afficher dans leurs agences tous les services concernés par la gratuité.

Ces services sont : l'ouverture de compte, le changement d'éléments d'identification constitutifs du

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

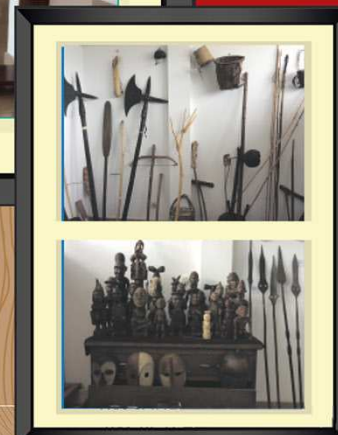
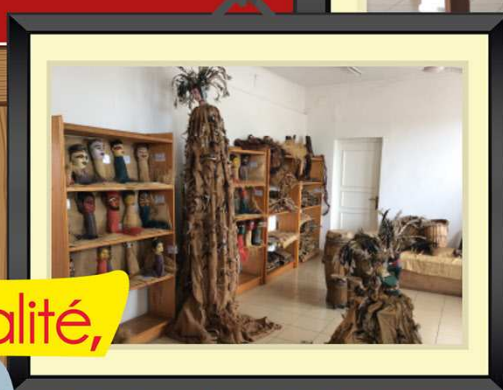
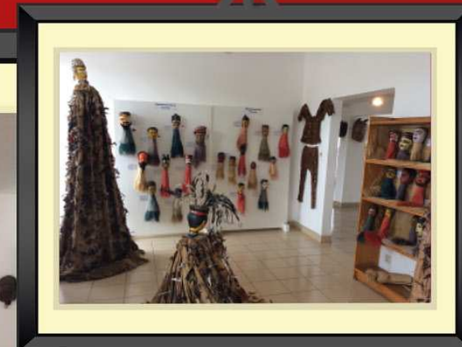
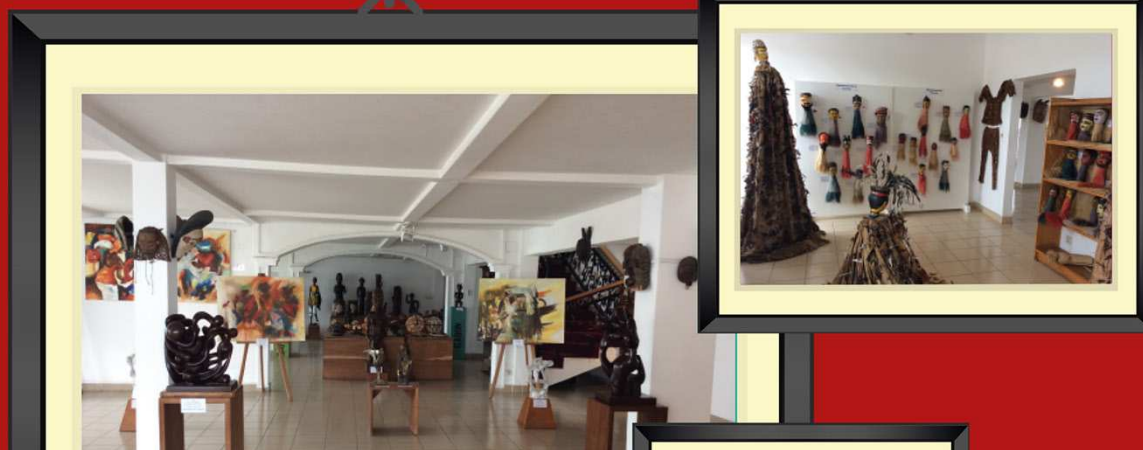
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

COVID-19

Le MAR invite les femmes de la Lékoumou à observer les gestes barrières

Le Mouvement action et renouveau (MAR) a effectué une tournée spéciale dans le département de la Lékoumou, pour sensibiliser les femmes aux dangers liés au coronavirus.

La délégation du MAR était conduite par la commissaire politique, Irène Marie Cécile Mboukou-kimbatsa. De Sibiti, chef-lieu du département, en passant par les districts de Komono, Bamba, Zanaga et Mayéyé, elle a mobilisé des femmes et donné les informations sur cette pandémie. La commissaire politique du

« Depuis que la Covid-19 sévit au Congo, nous n'avons pas encore reçu des informations plus détaillées sur cette pandémie qui fait partie des maladies les plus virulentes et qui tue massivement. Désormais, je prendrais des dispositions nécessaires dans l'application des gestions barrières »



MAR a indiqué aux femmes que la Covid-19 n'était pas une utopie comme pensent les plus sceptiques, mais plutôt une réalité. La maladie existe au Congo,

a-t-elle dit, expliquant que cette pandémie s'était déclarée pour la première fois à Wuhan, en Chine. Mme Mboukou-Kimbatsa a fait comprendre aux femmes de la

Une réunion avec les femmes de Bamba/Adiac Lékoumou la manière dont se manifeste le coronavirus. « En tant que votre fille, sœur et mère, je suis venue attirer votre attention sur la pandé-

mie du coronavirus. Faisons attention à cette maladie où que vous soyez car le coronavirus est réel et n'épargne personne. Dans les pays tel que le nôtre, le seul palliatif reste l'usage des mesures barrières. Vous êtes donc astreintes au port obligatoire du masque et au lavage régulier des mains... »

a-t-elle déclaré. En initiant la campagne de sensibilisation à la Covid-19, le MAR veut prévenir ses militantes de la maladie afin qu'elles soient capables d'accomplir leur devoir civique le 21 mars prochain lors du scrutin présidentiel.

« Depuis que la Covid-19 sévit au Congo, nous n'avons pas encore reçu des informations plus détaillées sur cette pandémie qui fait partie des maladies les plus virulentes et qui tue massivement. Désormais, je prendrais des dispositions nécessaires dans l'application des gestions barrières », a confié Flore, une jeune femme vivant à Zanaga.

Firmin Oyé

SANTÉ PUBLIQUE

Lancement de la campagne de traitement des cancers de la peau des albinos

L'Association éponyme Johny Chancel Ngamouana a démarré, le 31 janvier, le traitement gratuit des cancers de la peau des albinos au cabinet médical de l'Organisation non gouvernementale.

L'objectif est de soigner les personnes atteintes d'albinisme ayant des cancers de la peau et des tâches noires. L'anomalie est due à l'exposition excessive au soleil et à un manque d'entretien permanent de la peau. La campagne est organisée pendant un mois par l'Association Johny Chancel pour les albinos (AJCA), avec l'appui des partenaires comme la société Green Service, représentée par Sara-Della Corte. Elle a été lancée officiellement par l'administrateur maire de l'arrondissement 4, Mougali, Bernard Batantou. Le service sera assuré par des médecins étrangers venus du Mali. En effet, il a déploré la stigmatisation que vivent les albinos dans la société, ajoutant que l'association bénéficiera de son accompagnement afin de briser les considérations multiples à l'égard de ces personnes.

La représentante de la société Green Service, Sara-Della Corte, a exprimé sa volonté de soutenir les actions de la clinique. La présence des médecins étrangers au Congo, explique-t-elle, est le prolonge-



ment de la collaboration avec la clinique en vue d'améliorer les conditions de vie de cette couche vulnérable. Le président de l'AJCA, Johny

Chancel Ngamouana, a souligné à cette occasion l'importance de cette opération en faveur des albinos. « Le cancer de la peau est la première cause

La cérémonie de distribution des kits (Adiac) de mortalité des albinos. A cet effet, ils sont invités à venir se faire soigner gratuitement. Les activités organisées par les responsables des per-

sonnes vivant avec handicap consistent à accompagner les actions du gouvernement qui ne peut pas tout faire seul », a-t-il déclaré.

Il a invité les personnes de bonne volonté à venir apporter leur contribution pour permettre à la clinique d'avoir toujours des produits disponibles pour une prise en charge réelle. Au cours de cette cérémonie, des kits, composés entre autres des lunettes ultra-violet, casquettes, des crèmes de peau ainsi que des calendriers, ont été distribués aux albinos.

Interrogé par les journalistes, le Dr Gassama Mamadou, dermatologue malien, a indiqué que leur travail consiste à regarder les lésions cancéreuses afin de les enlever. « Le matériel est disponible pour mener à bien cette campagne. Les consultations qui seront effectuées pourront peut-être orienter certains malades vers d'autres services », a-t-il précisé, ajoutant qu'il sera à la hauteur de son travail parce qu'il n'est pas à sa première initiative.

Lydie Gisèle Oko

« Le cancer de la peau est la première cause de mortalité des albinos. A cet effet, ils sont invités à venir se faire soigner gratuitement. Les activités organisées par les responsables des personnes vivant avec handicap consistent à accompagner les actions du gouvernement qui ne peut pas tout faire seul »,

3

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-05/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de l'avenue Docteur Benoît LOEMBET, section Avenue Marien NGOUABI - Boulevard Général Charles de Gaulle prolongé, dans l'Arrondissement 1 Lumumba.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 670,00 ml, largeur chaussée de 10,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2, et de caniveaux.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :


APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-05/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental
et Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics


Jean François KANDO.

3

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-06/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de l'avenue Joseph NZENZE, Section Avenue de l'Indépendance - Rue M'fouka Mboumba et Moe Boukegni, dans l'Arrondissement 2 Mvouvou.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 550,00 ml, largeur chaussée de 7,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-06/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics


Jean François KANDO.

3

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-07/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de la liaison des avenues Paul Taty à l'avenue de la liberté, passant par la Rue Sangha - avenue Congo Océan - Rue Boko, dans l'Arrondissement 3 Tié-Tié.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 680,00 ml, largeur chaussée de 10,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-07/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics


Jean François KANDO.

3

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-08/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de Parking et trottoir autour du marché de Tchiamba-Nzassi, dans la communauté urbaine de Tchiamba Nzassi.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage de parking et trottoir, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 400,00 ml, largeur 5,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-08/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics


Jean François KANDO.

COVID-19

Le vaccin Spoutnik V, succès scientifique et politique russe

Le vaccin russe Spoutnik-V a convaincu des experts de son efficacité. Un succès scientifique et politique pour la Fédération de Russie.

Longtemps traité avec scepticisme à l'étranger, le produit n'ayant été testé que sur quelques dizaines de militaires, avant son homologation nationale le 11 août dernier, le vaccin russe Spoutnik V en hommage au premier satellite mis en orbite en 1957 par l'URSS, est aujourd'hui homologué dans une quinzaine de pays : d'anciennes républiques soviétiques restées proches comme le Bélarus et l'Arménie, le Venezuela et l'Iran, mais aussi l'Argentine, l'Algérie, la Tunisie ou le Pakistan. Pour le Kremlin, le

Spoutnik V démontre l'excellence d'une Russie vilipendée et sanctionnée par l'Occident. Dès les premières semaines de la pandémie, Vladimir Poutine avait ordonné à l'appareil scientifique, politique et militaire de se mettre en ordre de bataille pour que la Russie dispose, la première, d'un vaccin.

La population russe a commencé à être vaccinée en décembre 2020, au moment même où l'Europe et les Etats-Unis commençaient à recourir aux premiers vaccins créés par leurs firmes

pharmaceutiques.

Le pays a aussi rapidement affiché sa volonté de distribuer le vaccin dans le monde. Il aurait d'ores et déjà reçu des pré-commandes pour plus d'un milliard de doses, mais n'est pas en mesure de satisfaire une telle demande. Aucune source officielle n'a clairement dit combien de doses ont été jusqu'ici produites. Les autorités ont seulement évoqué 1,5 million d'injections à travers le monde à la mi-janvier.

Plutôt qu'exporter, Moscou veut développer des parte-

nariats de production. Pour le moment, le Kazakhstan, l'Inde, la Corée du Sud et le Brésil produisent le Spoutnik V. Mais tous ne l'utilisent pas encore. La procédure d'homologation auprès de l'Agence européenne du médicament a, quant à elle, été lancée le 20 janvier.

Au moins trois autres vaccins contre la Covid-19 sont attendus dans les semaines à venir en Russie.

Le Spoutnik V, vaccin à vecteur viral en deux injections, doit être décliné dans une

version «light», avec une seule piqûre nécessaire. Courant février, la production en masse du vaccin EpiVacCorona doit être entamée. Il a été conçu par le laboratoire d'Etat Vektor. Un troisième vaccin doit en outre être homologué, selon le gouvernement russe, le CoviVac de l'institut Tchoumakov, là aussi une structure étatique. Enfin, le laboratoire anglo-suédois AstraZeneca et les inventeurs du Spoutnik V ont dit travailler à combiner leurs vaccins respectifs.

Julia Ndeko avec AFP

DROIT DU TRAVAIL

Google indemnise plus de 5000 employées discriminées

Accusé de discrimination à l'égard des femmes, le géant de l'internet Google a consenti à un règlement financier de 2,59 millions de dollars pour réparer les préjudices causés à plus de 5000 femmes victimes, rapporte Usine digital.

Ce « deal », conclu avec le ministère américain du Travail, acte un règlement à l'amiable dans ce dossier où l'entreprise cofondée par Larry Page et Serguei Brin est accusée de discrimination systématique à l'embauche et en matière de rémunération à l'égard des femmes.

En effet, 2565 femmes employées à des postes d'ingénieur et 3000 autres d'origine asiatique, non sélectionnées pour ces postes seront indemnisées.

L'entreprise, qui veut dorénavant distiller les bonnes pratiques, s'engage également à affecter sur cinq ans, une enveloppe globale de 1 250 000 de dollars à l'équité, en matière de rémunération.

Au-delà, Google va procéder à une refonte de sa politique de recrutement et de gestion des ressources humaines, d'après un porte-parole qui a réagi sous couvert de l'anonymat, alors qu'il était sollicité par Techcrunch : « Nous pensons que tout le monde devrait être payé en fonction du travail qu'il fournit, et non par rapport à sa personne », a-t-il déclaré avant d'ajouter que l'entreprise compte investir massivement pour rendre ses processus de recrutement et de rémunération justes et impartiaux.

Josiane Mambou Loukoula

HYDROCARBURES

Les prix du pétrole en hausse dans un contexte d'optimisme des marchés

Les prix du pétrole ont augmenté mardi, renforçant les gains enregistrés au cours de la session précédente.

Le West Texas Intermediate pour livraison en mars a augmenté de 1,21 dollar américain, se stabilisant à 54,76 dollars le baril sur la bourse NYMEX de New York. Le baril de Brent brut pour livraison en avril a quant à lui gagné 1,11 dollar, terminant la séance à 57,46 dollars sur la bourse ICE Futures Exchange de Londres.

Cette remontée fait suite à l'optimisme de la séance de lundi, qui a vu le WTI et le Brent grimper respectivement de 2,6 % et 2,4 %. Les prix sont «poussés par un vent favorable grâce à un environnement boursier favorable, à l'optimisme économique ambiant et à la production disciplinée du groupe OPEP+», a déclaré mardi Carsten Fritsch, analyste énergétique chez Commerzbank Research.

Selon une enquête de Reuters, la production pétrolière de l'OPEP en janvier a augmenté moins fortement que prévu.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses alliés, un groupement connu sous le nom d'OPEP+, ont convenu en janvier de maintenir la plupart des restrictions sur leur production de pétrole de février à fin mars.

L'Arabie saoudite, le premier exportateur mondial de pétrole, a même promis une réduction volontaire de sa production à hauteur de 1 million de barils par jour, et ce en plus des quotas requis par l'OPEP+ en février et mars.

L'UA appelle à un accès équitable au vaccin et à l'allègement de la dette pour ses membres touchés

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a exhorté mardi la communauté internationale à l'allègement, l'annulation et la restructuration de la dette de ses membres, se disant aussi profondément préoccupé par la dévastation et la crise économique causées par la pandémie de nouveau coronavirus.

Lors de sa dernière session, le CPS a appelé à des mesures, en particulier, pour les pays qui ont été touchés à la fois par les fléaux que sont les conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent, les sanctions économiques, les déplacements dus au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Le nombre de cas d'infection au nouveau coronavirus sur le continent africain a atteint 3.583.054 en date de mardi, selon le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique). Le CPS a appelé la communauté internationale à alléger la dette et à prendre des mesures connexes visant à accroître les liquidités en tenant compte des circonstances

uniques que vivent ceux de ses membres qui ont perdu des revenus et des réserves existantes pour faire face à la pandémie et aux défis socioéconomiques qui en résultent.

Il a également appelé à la levée sans condition des sanctions économiques imposées à certains pays africains pour ouvrir la voie à une reprise économique.

L'organe a aussi exprimé de graves préoccupations concernant les tendances observées du «nationalisme vaccinal», lequel menace d'exclure les pays à faible revenu, mettant ainsi en danger le redressement socioéconomique des membres touchés.

Il a donc appelé en conséquence

à un accès universel, juste et équitable aux vaccins afin de garantir que tous les pays soient accueillis, en demandant instamment par ailleurs qu'un soutien soit fourni aux économies à revenu intermédiaire qui accueillent de nombreux migrants économiques.

Le CDC Afrique a révélé samedi dernier que la deuxième vague d'infections au nouveau coronavirus en cours pourrait être liée à l'émergence de variants plus contagieux. Au moins 40 pays connaissent une deuxième vague épidémique en date du 27 janvier, dont l'ensemble des pays d'Afrique australe, selon lui.

ETHIOPIE

Le chef de l'ONU «sérieusement préoccupé» par la situation humanitaire dans le Tigré

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, s'est dit mardi «sérieusement préoccupé» par la situation humanitaire dans la région éthiopienne du Tigré et a appelé à des mesures urgentes pour l'atténuer.

«Le secrétaire général demeure sérieusement préoccupé au sujet de la situation dans la région du Tigré en Ethiopie. Il attache une grande importance au partenariat entre le gouvernement éthiopien et les Nations unies, grâce à leur équipe dans le pays, pour la réponse aux besoins humanitaires pressants de toutes les populations affectées», a indiqué Stéphane Dujarric, porte-parole de M. Guterres, dans un communiqué.

Le chef de l'ONU a souligné la nécessité de poursuivre la prise de mesures urgentes

pour alléger la situation humanitaire et étendre la protection nécessaire aux personnes en danger, selon le communiqué. Dans ce contexte, M. Guterres a félicité l'engagement positif du gouvernement éthiopien pris lors des récentes visites de hauts responsables onusiens, notamment le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés Filippo Grandi, le secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité Gilles Michaud, ainsi que le chef du Programme alimentaire mondial David Beasley. Ces engagements ont été pris

en réponse à l'appel du secrétaire général au gouvernement éthiopien pour assurer un accès humanitaire soutenu, impartial et libre aux zones affectées du Tigré, aux déplacés internes et aux camps de réfugiés, indique le texte.

La situation humanitaire dans le Tigré s'est détériorée après que les autorités d'Addis-Abeba ont lancé des opérations militaires en novembre 2020 contre le Front de libération du peuple du Tigré, qui contrôle cette région, la plus septentrionale de l'Ethiopie.

Xinhua

ACCORD DE PARIS

Joe Biden attendu au tournant

Il s'agit d'une tribune du professeur Christian de Perthuis, fondateur de la chaire économie du climat, publiée dans « Idées pour le développement ». L'auteur décrit la stratégie climat du nouveau président américain, Joe Biden, et les obstacles possibles dans sa mise en place.

Le programme d'accélération de la transition bas carbone de Joe Biden

La stratégie climat de Joe Biden repose sur un programme d'accélération de la transition bas carbone. Mais son rythme se révèle difficile à mettre en place, au vu des obstacles politiques. Il reste à savoir si une telle accélération exercera un effet domino, s'interroge le professeur Christian de Perthuis. La nomination de l'ancien secrétaire d'Etat, John Kerry, à la tête de la diplomatie climatique américaine relève d'un changement de cap pour le 2^e émetteur mondial de Gaz à effet de serre (GES), après l'adoption du protocole de Kyoto sous Clinton en 1997, son abandon par l'administration Bush en 2001, et les engagements d'Obama à Copenhague en 2009, rejetés en 2010 par le Congrès, et la ratification de l'Accord de Paris en 2016, dénoncée par Donald Trump dès sa prise de fonctions. Si le retour des Etats-Unis était souhaité, personne ne sait quelle sera sa contribution, et si celle-ci rencontrera l'adhésion des autres Etats, rappelle le fondateur de la chaire économie du climat. Joe Biden s'était prononcé favorable à la neutralité climatique à l'horizon 2050, une cible plutôt consensuelle au sein des pays industrialisés. Mais il ne dispose que de quelques mois pour préciser ses intentions, d'ici la COP26 de Glasgow (Ecosse) de novembre 2021, le rendez-vous le plus important depuis la conférence de Paris.

Joe Biden devra remettre à niveau les « contributions déterminées au plan national » déposées aux Nations unies par les différents pays. Cette contribution vise d'ici 2025 une baisse de 26%-28% d'émissions de GES.



Joe Biden

Le retour de Washington dans l'Accord de Paris devra donc s'accompagner d'une réévaluation des objectifs intermédiaires, explique-t-il. L'ancien conseiller énergie-climat de Barack Obama, Nathaniel Keohane, préconise de viser une baisse des émissions de 50 % entre 2005 et 2030. Ce qui satisfait l'Union européenne (UE). « *Mais les promesses de campagne sont une chose, et les mettre en application en sont une autre* », rappelle Christian de Perthuis.

Le « Green New Deal » de Joe Biden-Harris

L'autre proposition de Joe Biden, c'est Le « Green New Deal », l'accélérateur de l'investissement vert. Mais le ticket Biden-Harris devra avoir l'aval du Congrès, notamment le Sénat où les démocrates ont une ma-

majorité plutôt étroite. L'une des grandes inconnues concerne la capacité de Joe Biden à trouver les majorités requises pour faire adopter par le Congrès des lois en phase avec son programme, souligne Christian de Perthuis. Bien insuffisant, le « Green New Deal » pourrait amplifier les investissements dans les énergies renouvelables et la mobilité bas carbone, pour atteindre d'ici 2030 des objectifs ambitieux de réduction d'émission. Pour y parvenir, l'universitaire appelle à désinvestir rapidement et massivement des énergies fossiles. Et c'est là que ressurgit l'opposition frontale avec les Républicains, note-t-il.

La position de la Chine, une grande interrogation !

La Chine interroge. À l'origine des émissions mondiales, sa voix

pèse lourd. Lors de l'Assemblée annuelle des Nations unies, le président Xi Jinping s'était prononcé en faveur de la neutralité climatique à l'horizon 2060. Le véritable enjeu sera de traduire cette cible en objectifs intermédiaires d'ici la COP26 de Glasgow. La décennie 2010, Pékin a infléchi la croissance de ses émissions en freinant l'expansion du charbon et en développant l'électricité renouvelable. Sa contribution lui permet de poursuivre une hausse substantielle de ses émissions jusqu'en 2030, révèle Christian de Perthuis.

« Le reste du monde » représente 53% de rejets mondiaux

Il pense que la crise de Covid-19 conjuguée à la relance de la diplomatie climatique pourrait inciter les dirigeants à aller dans

ce sens. A long terme, les effets d'entraînement les plus importants concernent le « reste du monde » qui est devenu, devant la Chine, le plus gros contributeur à l'accroissement des émissions mondiales durant la dernière décennie. En 2018, les trois premiers émetteurs de GES (Chine, US et UE-28) ont représenté 47 % des rejets mondiaux. Le « reste du monde » en représente 53%. C'est lui qui aura le plus contribué à l'accroissement des émissions mondiales durant la dernière décennie.

Eviter de faire des PMA les gros émetteurs de demain

Les pays moins avancés (PMA), pèsent peu dans les émissions mondiales du fait de la faiblesse des rejets par habitant. Pour éviter de faire d'eux des gros émetteurs mondiaux de demain, Christian de Perthuis propose d'amorcer directement la transition bas carbone par un effort d'investissement élargissant l'accès à l'énergie dont est privée une grande partie de leur population. Car, il y a urgence en la matière, les PMA étant lourdement affectés par la crise économique provoquée par le Covid-19. La voie la plus noble, pour accompagner le retour des Etats dans l'accord climatique, serait, selon lui, de l'assortir d'une proposition immédiate d'allègement de leur dette publique et d'y engager un programme massif d'investissements verts.

« *Si Joe Biden s'engageait sur une telle voie, en y associant la Chine et l'Europe, la conférence de Glasgow pourrait devenir ce point de rupture tant attendu en matière d'action climatique internationale* », conclut-il.

Noël Ndong

BURUNDI

Un dialogue pour la levée des sanctions budgétaires

Le Burundi et l'Union européenne (UE) ont entamé, le 2 février à Bujumbura, un dialogue politique en vue de la levée des sanctions budgétaires prises contre le pouvoir en place en 2015.

Au menu des discussions, la levée des sanctions prises au début de la crise de 2015, notamment pour « de graves violations des droits de l'homme » imputées au régime en exercice.

Les premières sanctions dirigées contre plusieurs personnalités du régime, dont l'actuel n°2 du gouvernement et ministre de l'Intérieur, le général Gervais Ndirakobuca alias « Ndakugarika » (« Je vais t'étendre raide mort » en langue nationale), sont prises

dès l'entame de la crise.

Puis l'UE suspend toute aide directe au gouvernement, en mars 2016, un coup dur pour le pouvoir burundais qui perd ainsi son principal bailleur de fonds et voit s'envoler 430 millions d'euros prévus sur cinq ans.

L'impact n'est pas seulement à craindre du côté de Burundi. A cause de cette décision, l'Union européenne et ses Etats membres vont perdre toute influence dans le pays, au profit de la Chine et la Russie. Les diplomates européens ne sont plus reçus

dans aucun cabinet burundais, et sur le front des droits de l'homme, la répression contre l'opposition et la société civile s'accroît. C'est l'impasse.

Jusqu'à l'arrivée au pouvoir du général Evariste Ndayishimiye, qui a hérité d'un pays devenu l'un des plus pauvres au monde, après 15 ans de pouvoir du président Pierre Nkurunziza, aujourd'hui défunt, dont cinq ans d'une grave crise politico-économique, le nombre

de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi passé de 65 à 75% durant cette période.

« *L'Union européenne et ses Etats membres se sont rendus compte que les sanctions étaient contre-productives, le régime du CNDD-FDD a de son côté désespérément besoin d'argent frais. Ces deux-là sont aujourd'hui faits pour s'entendre* », analyse un diplomate africain.

Josiane Mambou Loukoula

« L'Union européenne et ses États membres se sont rendus compte que les sanctions étaient contre-productives, le régime du CNDD-FDD a de son côté désespérément besoin d'argent frais. Ces deux-là sont aujourd'hui faits pour s'entendre »

SÉNAT

La machine de la destitution d'Alexis Thambwe Muamba marche !

Le secrétaire général du Sénat convoque une plénière ce jeudi 4 février 2021, pour identifier et installer le doyen d'âge au sein de la chambre haute du Parlement congolais.

Dans un communiqué signé le 3 février, le secrétaire général du Sénat, Gilbert Kikudi Kongolo, motive sa décision par les dispositions de l'article 28, alinéa 5 du règlement intérieur du Sénat qui stipule : « Lorsque tous les membres du Bureau sont individuellement mis en cause, l'Assemblée plénière délibère au cas par cas au cours d'une séance plénière présidée par le doyen d'âge ».

Il est rappelé que deux pétitions de déchéance contre les membres du bureau du Sénat ont été déposées le 2 février au bureau de la chambre haute du Parlement, alors que les sénateurs étaient en session ordinaire convoquée par le président Alexis Thambwe Muamba. La pétition contre le président du Sénat a recolté soixante et une signatures des membres de cette institution. Les pétitionnaires reprochent à Alexis Thambwe Mwamba notamment la mauvaise gestion interne du Sénat. Une autre pétition contre le deuxième vice-président, Samy



Alexis Thambwe Muamba DR.

Badibanga, épargné par la première, avait également été déposée au bureau.

A la presse, à l'issue de la plénière du 2 février, Alexis Thambwe Mwamba s'est

dit prêt à quitter son fauteuil « si les personnes qui lui ont donné ce mandat

décidaient de le retirer ». Il est aussi rappelé que le procureur général près la Cour de cassation avait sollicité du bureau du Sénat, la permission de l'ouverture d'une action contre le président de cette institution, pour détournement des deniers publics. Très rapidement, ce bureau qui s'est réuni a refuté les arguments du magistrat, en assurant que les fonds concernés ont été remis à la trésorerie du Sénat, après avoir passé une nuit chez Thambwe Muamba, à cause de l'insécurité constatée au Palais du peuple.

La session extraordinaire convoquée pour le 2 février, rappelle-t-on, n'avait rappelé qu'un seul point inscrit à l'ordre du jour, notamment le vote du projet de loi autorisant la ratification par la République démocratique du Congo de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CAF). Ce texte a, par ailleurs, été voté en des termes différents entre les deux chambres du Parlement.

Lucien Dianzenza

MEURTRE DES EXPERTS DE L'ONU

L'étai se resserre sur l'un des présumés assassins

Le rapport d'expertise réalisé par le FBI indique que les mèches de cheveux retrouvées sur Vincent Manga appartiennent à l'une des deux victimes, Zaida Catalan.

Un rapport d'expertise présenté le mardi 2 février 2021 par le ministère public lors d'une audience du procès des présumés meurtriers des deux experts de l'ONU devant la Cour militaire de l'ex-Kasaï-Occidental indique que les mèches de cheveux retrouvées dans les effets de Vincent Manga lors de son arrestation sont celles de Zaida Catalan, l'une de deux victimes.

A en croire radiokapi.net, la justice congolaise avait, en effet, envoyé en 2018 au Federal bureau of investigation (FBI), principal service fédéral de police judiciaire et un service de renseignement intérieur des Etats-Unis plusieurs pièces de ce dossier pour une expertise.

La radio onusienne rassure que parmi les pièces du dossier envoyées au FBI, il y avait notamment des mèches de cheveux



Vincent Manga, lors de l'audience R.O

et un carnet retrouvé dans les effets de Vincent Manga lors de son arrestation. Notant que c'est un institut suédois qui a effectué les analyses sur ces deux pièces du dossier sur demande du FBI, ce média indique qu'au cours de la dernière audience, le ministère public a révélé que les résultats de ces analyses indiquent que ces mèches de cheveux appartiennent bien à Zaida Catalan, l'un des deux experts de l'ONU tués en mars 2017 dans le Kasai. Selon le même rapport cité par la radio onusienne, l'écriture ratu-rée qui figure sur les premières pages du carnet soumis à l'expertise du FBI était également celle de Zaida Catalan. « L'écriture a été comparée avec celle figurant dans d'autres documents écrits par l'expert onusien », explique radiokapi.net.

D'après cette radio, le ministère

public a affirmé avoir, lui aussi, fait le même exercice en ayant pris pour modèle une fiche remplie par Zaida Catalan dans l'hôtel où lui et son collègue Michael Sharp ont séjourné à Kananga. « Le général Muwau dit avoir fait le même constat : c'est la même écriture », a souligné la source. Vincent Manga, qui est l'un des présumés meurtriers de deux experts de l'ONU, a toujours nié avoir pris ce carnet entre les mains de Zaida Catalan. Le prévenu soutient, selon radiokapi.net, avoir acheté le carnet entre les mains d'un milicien qui y avait consigné des formules pour élaborer des fétiches. Alors qu'au sujet des mèches de cheveux, Manga aurait relaté, en octobre dernier devant la Cour militaire, que c'est Jean Bosco Mukanda qui les lui avait remises en mai 2017.

Lucien Dianzenza



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE REPUBLIQUE DU CONGO
AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROGRAMME D'EXTENSION ET DE MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DU PORT DE POINTE-NOIRE
SERVICES DE CONSULTANTS
Manifestations d'intérêt

Le Port Autonome de Pointe-Noire a reçu un financement de l'Union Européenne (l'« UE ») et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le Programme d'extension et de mise à niveau environnementale du Port (le « Programme »). Le PAPN a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement de l'UE pour effectuer les paiements au titre des audits requis dans le cadre du Programme.

Le Programme, cofinancé par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne, pour un montant total de 100 MEUR, vise à répondre aux quatre objectifs suivants :

i) étendre et moderniser les infrastructures portuaires destinées au transport de marchandises vrac et conventionnel avec la construction de deux nouveaux quais d'environ 650 mètres linéaires ;

ii) améliorer les conditions de pêche avec la construction d'un nouveau port de pêche industrielle, la protection de la zone de débarquement de la pêche artisanale, ainsi que des appuis aux équipes du Ministère en charge de la pêche pour mieux assurer leurs fonctions de suivi, de contrôle et de surveillance indispensables à une gestion durable des ressources halieutiques ;

iii) accélérer les procédures portuaires et le temps de traitement

des marchandises (via une prestation d'assistance technique spécialisée) ;

iv) renforcer la gestion environnementale du PAPN afin de la rendre conforme aux meilleurs standards internationaux, notamment en matière de gestion des déchets, des matières dangereuses et des pollutions aux hydrocarbures (assistance technique et acquisition de matériel spécifique).

Ce programme sera réalisé au travers du plan de passation de marché indicatif suivant :

-3 contrats d'assistance technique (appel d'offres internationaux) ;

-1 contrat de travaux (appel d'offres international) ;

-1 contrat de maîtrise d'œuvre (appel d'offres international) ;

-5 contrats de fournitures diverses (appel d'offre nationaux et internationaux) ;

-5 contrats de prestation intellectuelle diverses (appel d'offre nationaux et internationaux).

Le programme, qui s'exécutera sur une durée de 48 mois, fera l'objet de paiements directs de l'AFD vis-à-vis des prestataires.

FONDATION
GOTÈNE



**CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE**



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
 www.fondationgotene.com

NÉCROLOGIE

Le vice-amiral Jean Dominique Okemba informe parents, amis et connaissances, que la dépouille mortelle de sa sœur cadette, Okemba Niatsini Emilienne arrive le 5 février 2021 à l'aéroport international d'Ollombo en provenance d'Afrique du Sud. Le vice-amiral Jean Dominique Okemba et familles, renouvellent leurs fraternels remerciements à tous ceux qui continuent à leur manifester soutien et compassion.



Les enfants Matoko ont la profonde douleur d'annoncer aux parents amis et connaissances le décès de leur père Jacques Matoko, survenu le 22 janvier à Brazzaville.

Le programme des obsèques se présente comme suit:

Samedi 6 février

-9h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

-10h00 : recueillement sur place

-12h00 : départ pour le cimetière Bouka ;

-16h00 : retour et fin de cérémonie.

Les Services du Candidat consistent en un audit financier et de contrôle interne du Programme. Les Services attendus sont les suivants :

- Pour l'ensemble du périmètre sous maîtrise d'ouvrage du PAPN 1 et pour toute la durée du Programme,
 - o réalisation d'audits financiers annuels ;
 - o réalisation d'audits du système de contrôle interne annuels.

Les objectifs de ces audits sont les suivants :

- les états financiers du Programme donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées (et le cas échéant des recettes effectivement perçues) pour le Programme au cours de la période couverte par l'audit ;

- les fonds alloués au Programme sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité. Les tableaux d'exécution budgétaires du Programme ou tout document équivalent, ainsi que les états d'inventaires le cas échéant, reflètent la réalisation opérationnelle du Programme ;

- le système de contrôle interne mis en place et utilisé par le PAPN afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Programme a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit. L'auditeur exercera sa prestation dans le respect des Normes ISA.

La prestation est estimée environ 50 jours/hommes annuels.

Le PAPN invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

1 Sont exclus du périmètre les marchés sous maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge de la pêche (3,3 MEUR)

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services (audit financier, audit technique, audit de passation des marchés) ;
- Du domaine et de l'expertise technique (audit financier, expertise comptable, passation de marchés publics, audit d'infrastructures portuaires) ;
- Du contexte géographique (Afrique Centrale).

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays ;
- Correspondants/partenaires locaux, notamment à Pointe-Noire ;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat

- le bureau est membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants (IFAC) ;

- ou il est membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit (bien que l'organisme ne soit pas membre de IFAC, l'auditeur s'engage à réaliser cet audit financier conformément aux normes de l'IFAC et dans le respect du Code de déontologie des comptables professionnels de l'IFAC)

Le PAPN dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées : Pour le : 15 mars 2021

A l'attention de : Monsieur Le Directeur Général du PAPN
à l'adresse ci-dessous:
DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE PORTUAIRE) BP 711 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO TEL.:(+242) 06 702 19 80
Email : info@papn-cg.org

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous :

DIRECTION FINANCIERE & COMPTABLE DU PAPN
AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE PORTUAIRE) BP 711 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO TEL.:(+242) 06 679 90 50
Email : e.ngandzien@papn-cg.org

Destinataire : Monsieur le Directeur Financier et Comptable
Horaire : 9h - 13h 30

FOOT-TRANSFERTS

Kebano à Middlesbrough, Akolo à Paderborn, Ngbakolo à Panathinaikos

Le mercato hivernal s'est clôturé le 31 janvier 2021 avec des changements d'air de quelques Congolais de l'étranger.

C'est une belle colonie rd-congolaise qui s'installe à Middlesbrough. Le club a engagé deux Léopards dans les dernières heures de cette période de transfert. Après Yannick Bolasie en provenance d'Everton, l'on note l'arrivée chez le Boro de Neeskens Kebano, la dernière recrue du club, prêté par Fulham jusqu'à la fin de la saison. Les deux Congolais retrouvent leur compatriote Britt Assombalonga, déjà cadre à Middlesbrough où il est arrivé en 2017. Et à propos du transfert de Kebano, le manager Neil Warnock de Boro a indiqué : « C'est un accord auquel je ne pensais pas. Nous recherchions Neeskens depuis quelques semaines maintenant, et nous avons réussi à l'avoir, ce qui est un vrai plus pour nous. Mendez-Laing et Yannick manquent tous les deux de forme physique alors que Neeskens a été impliqué et a joué. Il a une autre corde à notre arc et nous avons hâte qu'il se joigne à nous ». Le joueur formé au Saint Germain et passé par SM Caen en France, Charleroi et KRC Genk en Belgique, a été très peu utilisé à Fulham en Premier League anglaise où il est arrivé en 2016 (99 matchs et 15 buts). Il part donc en Championship (D2 Angleterre) pour rechercher du temps de jeu. C'est donc un trio Assombalonga, Bolasie et Kebano qui se forme à Boro qui occupe actuellement la 7^e place au classement de la

Championship. Un autre changement de club, c'est celui fait par l'ailier international Chadrac Akolo. Il quitte Amiens (L2 France) pour Paderborn (D2 Allemagne). Le joueur formé au FC Sion en Suisse n'a pas réussi à retrouver ses marques Amiens où il est arrivé il y a deux saisons pour 3,5 millions d'euros en provenance de Stuttgart alors en Bundesliga 2. Il n'a marqué que 2 buts cette saison en 14 apparitions. Il se relance donc à Paderborn actuel 9^e de Bundesliga 2.

L'attaquant international Yeni Atito Ngbakoto a, pour sa part, pris la direction de la Grèce. Il a quitté l'EA Guingamp (Ligue 2 France) pour Panathinaikos pour deux ans. « Le Panathinaikos est un club mythique avec une grande histoire. Je suis très heureux d'être ici maintenant. Tout le monde m'a très bien accueilli et j'ai tout de suite compris que c'était une famille. Quand mon agent m'a informé de la proposition de Panathinaikos, j'ai dit sans y penser « je veux y aller ». J'étais dans la dernière année de mon contrat avec Guingamp et Panathinaikos m'a offert une bonne opportunité d'élever mon niveau », a déclaré le Léopard (3 sélections depuis 2017) formé à Metz et passé par Queens Park Rangers en Championship en Angleterre avant d'intégrer Guingamp. Cette saison, il compte 22 apparitions pour 5 buts et 1 passe décisive.

Kilangalana à la Jeunesse sportive de Kabylie, Ngalina à Colorado Springs...

Signalons aussi le transfert de l'attaquant Glody Kilangalana, formé à l'AC Ujana de Kinshasa et passé par Maniema Union de Kindu. Il a quitté CS Chebba de Tunisie pour la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) en Algérie. Il va donc découvrir la Ligue 1 Mobilis, la D1 algérienne après une première expérience étrangère en Tunisie. « Je suis ravi de venir à la JSK. Je m'attendais à ça. J'ai un grand plaisir de jouer dans un grand club comme la JSK. Je vais donner le meilleur de moi-même pour que le club puisse évoluer. Je viens pour donner aussi un plus », a-t-il déclaré à la radio de la JSK.

L'ancien international congolais U17 Michée Ngalina a, de son côté, changé d'option. Il va évoluer la saison prochaine à Colorado Springs Switchbacks FC au United Soccer League Championship (D2 aux Etats-Unis d'Amérique). Il s'en va définitivement de Philadelphia Union en Major League Soccer (MLS), la D2 américaine. Il a figuré à dix-huit fois sur la feuille de match la saison dernière, mais n'est jamais monté sur l'aire de jeu à Philadelphia Union où il est arrivé en 2018 à travers un prêt en provenance de Bethlehem Steel, club pour lequel il a joué 45 matchs et inscrit 12 buts et délivré 5 passes décisives.

Martin Enyimo



Kebano



Akolo



Ngbakoto

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 2, 23^e journée

Le leader troyen chute à Clermont (1-2). Dylan Saint-Louis, peu efficace sur son aile gauche, a été remplacé à la 80^e.

Arrivé le 29 janvier, Prince Ibara était titularisé mardi soir pour la venue de Chambly, sur le front de l'attaque du 4-4-2 de la Berrichonne.

Sans vraiment briller, il a pesé physiquement, s'est battu (fautes aux 27^e, 31^e, 42^e et 52^e, qui lui a valu un carton jaune) et a essayé d'être décisif (passe pour Keny à la 4^e, tir hors cadre et hors-jeu à la 29^e).

Remplacé à la 65^e, alors que Châteauroux menait 1-0 face à un Chambly réduit à 10. Les Castelroussins l'emportent finalement 4-0 et conservent un mince espoir de maintien (5 points de retard sur Nancy, premier non reléguable).

Remplaçant lors de la victoire d'Ajaccio à Sochaux, Bevic Mousiti Oko est entré à la 71^e. Sorti sur

blessure à la 81^e.

Fernand Mayembo était titulaire lors du match nul concédé par Le Havre face à Nancy (1-1). Nolan Mbemba est entré à la 57^e, alors que Warren Bondo est resté sur le banc lorrain.

Mons Bassouamina n'était pas retenu, alors qu'Alan Dzabana a quitté Le Havre. L'ancien Lyonnais s'est engagé hier en faveur du Red Star.

Sans Randi Goteni, non retenu, Dunkerque glane le point du nul face à Rodez (0-0).

Dans le dur depuis plusieurs semaines (1 seul succès en 8 matches, 3 revers lors des 3 dernières rencontres), Caen stoppe l'hémorragie à domicile face à Valenciennes (1-1). Aligné dans l'axe de la défense à trois, Prince Oniangue n'a pas dégagé une grande sérénité. Sur l'ouverture du score nordiste, il ne coordonne pas son alignement avec celui de Rivierez



Prince Ibara a disputé son premier match avec La Berrichonne de Châteauroux, tombeuse de Chambly (LBC)

et laisse Guel partir au but (5^e).

Remplaçant, Alexis Beka Beka est entré à la 90^e+2.

Score fleuve entre le Paris FC et Niort (3-3). Remplaçant, Bryan Passi est entré à la 71^e, alors que le score était acquis.

Morgan Poaty est resté sur le banc lors de la défaite de Guingamp à Grenoble (1-2). Christ-Vianney n'était pas convoqué.

Au classement, Troyes est premier du championnat avec 47 points. Grenoble, 4^e, compte 41 points, suivi d'Ajaccio, 9^e/31 points, de Caen et Niort, 11^e et 12^e avec 29 points, du Havre, 13^e avec 27 points, de Dunkerque, 14^e avec 27 points.

Nancy est 17^e et premier non-reléguable avec 22 points, Guingamp est 18^e avec le même nombre de points mais une moins bonne différence de buts, alors que Châteauroux reste lanterne rouge avec 17 points.

Camille Delourme

CHAN 2021

Ibenge évoque l'élimination des Léopards en quart de finale

Sélectionneur des Léopards locaux de la RDC, Florent Ibenge est revenu sur l'élimination congolaise au Chan Cameroun 2021 émaillé par un scandale dû aux résultats fantaisistes des tests Covid-19 de la délégation congolaise.

Doubles vainqueurs du Championnat d'Afrique des nations en 2009 en Côte d'Ivoire et 2016 au Rwanda, les Léopards A' de la République démocratique du Congo (RDC) étaient très attendus à la 6e édition de cette compétition de la Confédération africaine de football réservée aux sélections nationales d'Afrique composées des joueurs évoluant dans leurs championnats locaux. Après un parcours élogieux en phases de poule, premiers avec 7 points devant les Diables Rouges du Congo Brazzaville, les Menas du Niger et les Chevaliers de la Méditerranée de Libye, les Fauves congolaises sont tombés en quart de finale, le 30 janvier 2021 au stade Japoma de Douala, face aux Lions indomptables du Cameroun qui évoluaient à la « maison ».

En effet, le Cameroun est le pays organisateur de cette édition 2021 décalée du Chan, à cause de la pandémie de Covid-19. Et ce fléau a été « dévastateur » ou plutôt un prétexte pour lamener les chances congolaises dans cette compétition. Après une nuit agitée entre les tests positifs de congolais et la contre-expertise exigée par la partie congolaise qui s'est avérée nécessaire, les Léopards ont au finish été battus par deux buts à un, malgré une domination nette dans l'entrejeu, 62 % de possession de balle dans l'ensemble du match. Le football est parfois cruel ainsi. Lilepo Makabi ouvrait la marque à la 21e minute de la tête sur une



Florent Ibenge sélectionneur des Léopards A' de la RDC

remise de tête de Dark Kabango après un corner d'Amédée Masasi, avant un but égalisateur contestable de Yannick N'Djeng à la 29e minute après une poussette sur le gardien de but Ma-

tampi Vumi Ley. Le deuxième but camerounais qui a scellé le sort de la partie a été l'œuvre de Félix Oukine à la 41e minute d'une frappe déviée par le défenseur central congolais Idumba

Fasika, trompant le gardien de but Matampi. C'est donc devant le pays organisateur que la RDC s'est heurtée. « Nous avons eu deux coups de massue, mais nous avons été dominateurs

surtout en deuxième période et nous n'avons pas baissé les bras. Ces coups du sort ont pesé dans la balance. Beaucoup de choses nous sont arrivées au cours de cette compétition qui feront en sorte que nous changions notre façon de nous préparer et éviter d'être surpris. Nous avons été diminués par cette Covid-19 qui nous a empêchés de travailler correctement. Nous n'allons pas faire de la politique, mais ce n'est pas beau ce qui s'est passé. C'est un mauvais côté, il n'y a pas d'éthique et pas d'équité », a déclaré le sélectionneur Florent Ibenge après le match.

Et à propos de ce flou entretenu autour des résultats positifs de tests Covid-19 de la délégation des Léopards, il a ajouté : « Les points négatifs, c'est ce que nous avons vécu ici. Ce n'est pas humain ce qu'on a fait. Je parle spécialement de mon cas. On m'a fait prendre des médicaments alors que je n'étais pas malade. Je ne souffrais pas de Covid-19. On m'a déclaré positif, et ce n'est pas normal. Et je ne suis pas le seul. Toute notre délégation a subi cela. J'ai des joueurs qui n'ont pas joué alors qu'ils n'étaient pas positifs à la Covid. Et je crois que ce n'est pas beau du tout et à la limite c'est criminel. Il fallait qu'on le dise. On est dans le football, c'est la joie, l'amitié, la fraternité, ce n'est pas tué les gens ».

Martin Enyimo

« Les points négatifs, c'est ce que nous avons vécu ici. Ce n'est pas humain ce qu'on a fait. Je parle spécialement de mon cas. On m'a fait prendre des médicaments alors que je n'étais pas malade. Je ne souffrais pas de Covid-19. On m'a déclaré positif, et ce n'est pas normal. Et je ne suis pas le seul. Toute notre délégation a subi cela. J'ai des joueurs qui n'ont pas joué alors qu'ils n'étaient pas positifs à la Covid. Et je crois que ce n'est pas beau du tout et à la limite c'est criminel. Il fallait qu'on le dise. On est dans le football, c'est la joie, l'amitié, la fraternité, ce n'est pas tué les gens ».

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 26e journée, 2e division

Malgré l'ouverture du score de Coventry, Nottingham Forest prend les 3 points à l'extérieur (1-2). Avec Brice Samba junior titulaire dans les buts.

Angleterre, 22e journée, 3e division

Recruté la veille en provenance de Northampton Town, Christopher Missilou n'était pas dans le groupe de Swindon, court vainqueur de Wigan (1-0). Le club du Wiltshire est 19e avec 24 points.

Angleterre, 25e journée, 4e division

Offrande Zanzala est entré à la 60e lors du revers de Carlisle face à Forest Green (1-2).



ANTWERPSE SCHILDERSCENTRALE

Belgique, 16e de finale de la Coupe

Anvers se qualifie difficilement aux dépens des amateurs de la Louvière (2-1). Titulaire, Guy Mbenza a ouvert le score à la 21e. Son premier but, pour sa première titularisation, sous le maillot rouge du Royal Antwerpen, tenant du titre. Avant d'être remplacé à la 63e, l'international congolais a touché le poteau.

Qualification sur tapis vert pour Eupen et Senna Miangué après le forfait de Rupel Boom (5-0).

Ecosse, 27e journée, 1re division

Naufrage collectif pour Kilmarnock et Clevid Dikamona, titulaire, face au Celtic

(0-4). Killie est 9e sur 12.

Italie, 20e journée, 2e division

Sans Gabriel Charpentier, encore blessé, la Reggina est tenue en échec par la Salernita (0-0) et reste coincée en bas de tableau (16e sur 20).

L'ancien Nantais, longtemps écarté des terrains, avait retrouvé les terrains le 16 janvier face à Lecce, mais après 49 minutes, il quittait le terrain sur blessure. Avec une absence estimée à 6 à 8 semaines, la saison du Ponténégrin sera presque blanche.

Lors du précédent exercice, il s'était révélé à Avellino avant de se blesser gravement le 8 décembre.

Camille Delourme

COVID-19

Pas de décès parmi les cas confirmés

La situation évolutive de la pandémie de Covid-19 révèle qu'à la date du mardi 2 février aucun cas de décès n'a été rapporté dans les centres de traitement et dans la communauté.

A en croire les données de la coordination nationale de riposte, depuis la déclaration de la maladie le 10 mars 2020, le nombre de décès est évalué à six cent soixante-quinze décès dont six cent soixante-quatorze cas confirmés et un cas probable.

S'agissant de cumul des cas, le bulletin du comité multisectoriel de la riposte note que vingt-trois mille cent quatre-vingt-deux cas ont été notifiés dont vingt-trois mille cent quatre-vingt-un confirmés et un probable.

Plus de quinze mille personnes ont été déclarées guéries de cette maladie après la prise de traitement. « Au total, il y a eu quinze mille cinquante personnes guéries », ré-



Le port de masque, l'un des gestes barrières février, sur un total de cent trente-neuf nouveaux cas confirmés, Kinshasa, à elle seule, a notifié cent-seize

vele le bulletin quotidien du comité multisectoriel de la riposte.

La ville de Kinshasa de-

meure toujours le foyer de la maladie au regard de cas qui sont rapportés quotidiennement. A la date du 2

cas suivie du Kongo Central avec huit cas, sept dans le Haut-Katanga, cinq au Sud-Kivu, deux au Nord-Kivu et un dans le Haut-Uélé. Pour le test, six cent trois échantillons ont été testés. Aucune nouvelle personne n'est sortie guérie des centres de traitement covid ni parmi les personnes suivies à domiciles.

Il est à noter que depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19, vingt-deux provinces de la RDC sont touchées. La province qui a plus de cas est la ville de Kinshasa avec dix-huit mille trois cent vingt-deux cas. Tandis que la province la moins touchée avec moins de cas est le haut-Lomami avec un seul cas.

Blandine Lusimana

« Au total, il y a eu quinze mille cinquante personnes guéries »

RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

La RDC à la onzième place africaine

Le pays est cité dans le top 20 du classement des pays africains en matière de gestion de la pandémie, selon le dernier rapport de Lowy Institute. Cette étude évalue en quelque sorte l'efficacité du plan de riposte anti-coronavirus.

La deuxième vague de coronavirus donne du fil à retordre aux autorités africaines. Selon les chiffres les plus récents, la région aligne actuellement plus de 3,5 millions de cas confirmés à ce jour. L'on parle de plus de 1,4 million de cas diagnostiqués à ce jour en Afrique du Sud, le pays le plus touché de la région. Dans le domaine particulier de la riposte anti-coronavirus, les stratégies nationales diffèrent d'un pays à l'autre. Pour les auteurs de l'étude de Lowy Institute, certains pays semblent visiblement « mieux préparés que d'autres à faire face à la pandémie ». C'est le cas du Rwanda qui occupe la première place africaine et le sixième rang mondial en matière de gestion de la pandémie de Covid-19.

Dans l'ensemble, cette étude couvre un total de 98 pays dans le monde, dont 20 en Afrique. Analysant la capacité de chaque État à répondre efficacement à la pandémie sur la base des données publiques comparables, elle permet ainsi de mettre en exergue la manière dont les pays, classés en grandes catégories par régions, systèmes politiques, taille de la population et développement économique, ont géré à ce jour la pandémie suite à leur centième cas confirmé, note le document. Si le Rwanda tire le plus grand avantage comparatif de l'instauration très tôt d'un confinement strict et plusieurs autres mesures restrictives en vue de limiter la propagation de la maladie tout en testant massivement la population, plusieurs autres pays africains sont cités pour leurs bonnes performances.

Pour le top dix africain, outre le pays des mille collines, il y a le Togo (15^e place mondiale), la Tunisie (21^e), le Mozambique (26^e), le Malawi (27^e), la Zambie (29^e), l'Ouganda (30^e), la Côte d'Ivoire (34^e), le Sénégal (36^e) et le Zimbabwe (38^e). Quant à la RDC, elle se positionne à la onzième place africaine et 39^e place mondiale. L'Afrique du Sud, le pays africain le plus affecté, vient en dernière position en Afrique et occupe la 82^e place mondiale.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

L'ONG Assicas organise une campagne de dépistage mobile et de traitement des cancers

Le monde célèbre ce 4 février la journée mondiale contre le cancer sur le thème : « je suis et je vais : ensemble, toutes nos actions sont importantes ». Dans le cadre de cette célébration, Assicas international DRC organise, du 4 au 5 février, la campagne de dépistage mobile et traitement immédiat des lésions précancéreuses du col utérin et du sein, à Kinshasa, Goma et au Nord-Kivu.

La campagne qui cible les filles et les femmes de vingt-cinq à soixante-cinq ans est organisée en partenariat avec l'UNFPA, l'OMS, le Centre hospitalier Nganda, l'hôpital Biamba Mutombo, l'hôpital militaire du Camp Kokolo, Path, l'Association de femmes journalistes de la RTNC1, la Fondation Bomoko, le Centre national de lutte contre le cancer (CNLC), l'Association des parlementaires congolais pour le développement et le PNSR.

L'objectif de cette action humanitaire est de réduire l'incidence des cancers du sein et du col utérin par la mise en place d'interventions de prévention et de

réduction de l'exposition aux facteurs de risque connus.

Durant le déroulement de cette campagne, il sera prévu le dépistage volontaire des lésions précancéreuses du col utérin à bord d'une clinique mobile de mille femmes et filles âgées de vingt-cinq à soixante-cinq ans du Camp Kokolo et ses environs, y compris les femmes journalistes de la RTNC1, ainsi que les femmes et filles de Kinshasa venues pour la consultation prénatale au Centre mère et enfant de Barumbu. La campagne prévoit aussi la visite de l'unité de radiothérapie du Centre hospitalier Nganda pour s'imprégner de son fonctionnement.

Elle ne se limitera pas seulement au dépistage du cancer des seins et du col de l'utérus, mais aussi assurera la prise en charge médicale des patientes. C'est ainsi que pendant cette campagne, cent cas notifiés des lésions précancéreuses du sein et du col utérin seront traités immédiatement, grâce à une convention avec le Centre hospitalier Nganda de Kinshasa et l'hôpital Biamba Mutombo, partenaires médicaux de l'ONG Assicas. Quant aux cas compliqués, ils seront orientés vers le Centre hospitalier Nganda pour une prise en charge médicale spécialisée en chimiothérapie et radiothérapie.

Blandine Lusimana

SCÈNE POLITIQUE CONGOLAISE

Gilbert Tshiongo a tiré sa révérence

Il a occupé le poste de président directeur général de la Régideso pendant 26 ans (1971-1997).

Ancien ministre de l'Energie et ancien président directeur général de la Régideso, Gilbert Tshiongo Tshibinkubula wa Ntumba est décédé, le 1er février à Kinshasa, à l'âge de 78 ans. Victime d'un accident vasculo-cardiaque en 2019, il a vécu ses deux dernières années (2019-2021) loin de la scène politique congolaise dont il a occupé une place de choix sous les régimes Mobutu et Kabila.

Né à Lusambo dans le Kasai, Gilbert Tshiongo a fait ses études primaires et secondaires (mécaniques) chez les frères de la charité. Il a été engagé à la Régideso comme mécanicien-diéséliste en 1961 à Lodja, avant d'être successivement à Kabinda, à Lodja, à Kananga et à Lubumbashi. Sur ce parcours, il grimpe d'échelons et occupe le poste de sous-directeur. Porté à la tête de l'en-

treprise en 1971, il a occupé ce poste jusqu'en 1997.

Pendant le règne de Joseph Kabila, Gilbert Tshiongo a pris part au gouvernement dirigé par le Premier ministre Adolphe Muzito en qualité de ministre de l'Energie. Il a également été député national, gouverneur de province, président de l'association nationale des travailleurs du Zaïre.

Jules Tambwe Itagali

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-09/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de l'avenue Abbé Victor GOMA, section Avenue MALOANGO – RN1 dans l'arrondissement 4 Loandjili

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe – Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 670,00 ml, largeur chaussée de 7,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2020 à 14 H 00 et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-09/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07,
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2020 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2020 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics



Jean François KANDO.

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-010/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de l'avenue Mweni, section RNS-Rue Marcelin NKOUKA, dans l'Arrondissement 5 Mongo Mpoukou.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe – Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 350,00 ml, largeur chaussée de 7,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-010/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics



Jean François KANDO.

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-011/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage du prolongement de l'avenue TATI LOUTARD, section Route des caravanes – Siège de l'Arrondissement 6, dans l'Arrondissement 6 Ngoyo.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe – Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 700,00 ml, largeur chaussée de 7,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-011/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics



Jean François KANDO.

Section I - APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-012/CDM-CPN-CGMP-2020

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, ayant bénéficié d'une subvention du gouvernement, a prévu, de financer les travaux d'aménagement et de pavage de l'avenue non dénommée donnant l'accès à l'orphelinat de Ngoyo, section RN4 – Orphelinat, dans l'Arrondissement 6 Ngoyo.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe – Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe – Noire, de mettre en œuvre lesdits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres national pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de pavage, avec des ouvrages de drainage des eaux pluviales sommaires ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 370,00 ml, largeur chaussée de 7,00 m y compris les amorces des voies attenantes, assainissement constitué de bordures de type T2CS2.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, édictées par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 10 Rue Nkomo derrière la Direction de la Marine Marchande au plus tard le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRE NATIONAL N° Tx-AON-012/CDM-CPN-CGMP-2020 à l'adresse ci-après :

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
BP : 672, Tél : 05 376 44 45 / 06 950 22 07
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Deux millions (2 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 19 Février 2021 à 12 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 19 Février 2021 à 14 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et
Municipal Député - Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics



Jean François KANDO.

TAEKWONDO

La fédération dévoile son plan d'action quadriennal

Plusieurs sessions de formations, compétitions nationales et internationales puis autres actions allant dans le sens du développement du taekwondo sont prévues durant l'olympiade 2021-2024, en République du Congo. C'est ce qui ressort du conseil fédéral inaugural de la Fédération congolaise de taekwondo (Fecotae) qui s'est tenu le 31 janvier à Brazzaville.

En présence des représentants de la direction générale des sports et du Comité national olympique et sportif congolais, les pratiquants du taekwondo ont unanimement imprimé le rythme qui conduira l'olympiade 2021-2024.

Les conseillers fédéraux estiment qu'il est nécessaire de débiter l'olympiade, en général, et la saison 2021, en particulier, par la relance et la réorganisation des structures sous tutelles comme les ligues et sous ligues. Il sera aussi question de redynamiser le taekwondo en valorisant le côté martial de cette discipline à travers de multiples compétitions retenues.

« Au cours de cette session, les participants ont amendé les textes fondamentaux de notre fédération à tel point que la structure dont nous avons la charge s'arrime maintenant aux exigences actuelles des institutions internationales et



Les conseillers fédéraux Adiac

de l'Etat congolais », a expliqué Thomas Moutala, président de la Fecotae.

Selon le communiqué final de cette session inaugurale de la Fecotae lu par le secrétaire général adjoint de la fédération Me Yhontan Taboula, le programme d'activités de l'année 2021 prend en compte toutes les compétitions et sessions de formation susceptibles de contribuer au développement du taekwondo congolais. Notons qu'au terme de cette session inaugurale le bureau exécutif de la fédération et le commissariat aux comptes ont été complétés. Marturine Ngombé occupe désormais le poste de 5e vice-président tandis que maître Hugues Bazebizonza intègre le bureau fédéral comme 4e membre. Au commissariat aux comptes, Symplince Bantimba évoluera en qualité de 1er commissaire aux comptes suivi de Juste Kadi et Marcel Missakiri.

Rude Ngoma

JUDO

Le comité de normalisation invite les judokas au calme

Alors qu'une rumeur circule depuis quelques jours sur l'organisation de l'assemblée générale électorale de la Fédération congolaise de Judo le 17 février 2021, Me Aya Caloger, membre du comité de normalisation de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées, s'est adressé aux judokas de Pointe-Noire, le 28 janvier, les appelant au calme en attendant la programmation d'une assemblée générale crédible.

Me Aya Caloger a informé les anciens et nouveaux judokas que l'assemblée générale électorale convoquée le 17 février par le bureau sortant n'aura pas lieu. « Pour la rumeur qui court, notamment sur l'assemblée générale programmée par le président sortant de la Fédération, je vous informe qu'en ma qualité de membre du comité de normalisation de la Fécojuda, nommé par le ministre des Sports et de l'Education physique, cette assemblée électorale ne se tiendra pas... », a-t-il déclaré, car d'après une note de service signée par le ministre des Sports, la mission de convoquer l'assemblée a été confiée au comité de normalisation.

« Le président du comité de normalisation convoquera l'assemblée générale électorale dans le strict respect des textes règlementaires en vigueur, notamment la circulaire n° 0455MSEP du 04 juin 2020, en vue de la tenue d'une assemblée générale électorale apaisée de sortie de crise », stipule cette note mais, malheureusement le comité de normalisation a été confronté à plusieurs difficultés qui ont retardé la tenue de cette assemblée voulue par le ministère au plus tard le 19 décembre dernier.

Dans le même cadre, le président du Comité national olympique et sportif congolais, Raymond Ibata, dans sa lettre adressée au président de la confédération africaine de judo sur la crise que traverse cette fédération congolaise de judo, a titillé sur le respect du corps électoral, qui est la principale cause de ce conflit. « En tenant compte des dispositions nationales qui voudraient qu'en l'absence d'un championnat national pendant l'olympiade écoulée, le corps électoral ayant élu le bureau sortant soit reconduit », stipule cette lettre du président du comité olympique.

Après avoir passé son message, Me Aya Caloger a remercié les doyens et tous les anciens du judo pour leur présence réconfortante et félicité enfin les judokas congolais pour l'amour qu'ils portent à leur art. « En tant qu'autorité morale de judo, nous avons le devoir spirituel de protéger les vies humaines et personne ne sera tué pour le judo. Faisons confiance à l'Etat, au ministère des Sports et à son partenaire, le Comité national olympique et sportif congolais, de nous conduire dans l'apaisement vers l'assemblée générale électorale dans le respect de la circulaire ministérielle et du corps électoral de 2016 », a-t-il renchéri.

« Dans l'attente des instructions ou des directives des membres de la commission nationale électorale et du secrétariat technique nommés par le ministre des Sports, j'invite les judokas congolais au calme et au respect de l'Etat. Puisqu'il est admis que personne d'entre nous ne peut braver l'Etat », a-t-il dit, tout en confiant le judo, l'équipe de Diables rouges qui joue le CHAN au Cameroun et le Congo, entre les mains de Dieu.

Charlem Léa Itoua

MUSIQUE

L'artiste musicien Syk'n signe un maxi single

Intitulé « Ba Lobi », le maxi single du rappeur Syk'n a été présenté le 30 janvier à Pointe-Noire, au cours d'une conférence de presse en compagnie de Gildas Bakala, de Prescom Media, représentant Talie La Bomba, directrice adjointe de Sambi Production et Marie Danielle de LBS Services.

Composé de six titres à savoir « Dans la bouteille », « je n's8 pas là-bas », (ba lobi), « Like this », « Parano », « Milou » et le bonus That the way it is (TTWID) Feat Big Tyger, l'opus réalisé dans des conditions électro acoustiques impeccables précède la sortie de l'album « Dans mon élément », selon Syk'n.

« Ce produit est une passerelle entre ce qui a déjà été fait et l'album qui va arriver », a expliqué Gildas Bakala, ajoutant que le support physique de l'EP est disponible à la Fnac, chez Fula Ngenge à Brazzaville et à Prescom Media et dans certains points relais de vente en plus du support digital également disponible sur les plateformes légales de téléchargement.

Le maxi single de Syk'n allie plusieurs genres le rap, le rnb, l'afrop pop, des genres qui matérialisent la polyvalence de l'artiste. « Dans mes œuvres, je m'inspire du monde. Mon champ d'inspiration est très large, du plus censé au plus insensé, j'explore tout. Je ne m'enferme pas dans un style ou un genre particulier. Je peux donc faire le rap, la salsa ou tout autre genre qui m'inspire. Il en est de même pour les thèmes que je développe », a-t-il signifié.



« Ba Lobi » est une chanson qui ne laisse personne indifférente. « Je suis contre les préjugés. En effet, le fait de faire la musique a toujours été pris négativement dans mon entourage. Les gens assimilent les musiciens à des marginaux. Pour certains, la musique est réservée à une certaine classe sociale. Ce qui n'est pas exact. A travers cet opus, je veux simplement briser cette barrière. On ne peut donc pas parler de rang social ou classe sociale en musique car nous sommes tous des êtres humains... », a lancé l'artiste.

Un programme de promotion de l'œuvre de l'artiste a été élaboré, a fait savoir Gildas Bakala.

Concernant les difficultés auxquelles les artistes sont confrontés en cette période de Covid-19, Syk'n a confié : « Cette période nous impose de nouveaux comportements dans notre façon de voir les choses. En attendant que les choses reviennent à la normale, l'on doit adapter notre façon de travailler au contexte en faisant recours aux réseaux sociaux et internet pour être en communion avec les fans, les consommateurs. Nous sommes obligés d'adapter notre comportement à la réalité de Covid-19 ».

Signalons que c'est depuis 1999 que Syk'n fait de la musique.

Hervé Brice Mampouya